FRÉDÉRIC BOYER

Les effets du vote des Français de l'étranger

Aux élections législatives de mars 1978, des électeurs privilégiés ont pu choisir la circonscription dans laquelle ils allaient voter.

La loi du 19 juillet 1977 modifiant l'article L. 12 du code électoral, réserve en effet aux Français résidant à l'étranger la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales de toute commune de plus de 30 000 habitants (dans la limite de 2 % des électeurs inscrits dans la ou les circonscriptions de la commune).

Le rôle trouble joué par certains postes diplomatiques et le Rassemblement des Français de l'étranger dans la collecte des demandes d'inscriptions, la répartition de ces suffrages, provoquèrent l'ouverture d'actions judiciaires pénales et la contestation, devant les tribunaux d'instance, de quelque 17 000 inscriptions par des candidats de l'opposition.

Celles de ces inscriptions qui ont été validées ont effectivement donné lieu à un vote (dont le sens ne fait guère de doute) dans 18 circonscriptions qui avaient, comme point commun, avant le 12 mars l'incertitude du résultat (ces 18 circonscriptions se répartissent entre Paris, sa banlieue, et 15 départements de province).

Si les jugements d'instance et les arrêts de cassation nous ont révélé ces 17 000 inscriptions contestées, les Français de l'étranger qui ont suivi cette modalité de vote sont quatre fois plus nombreux.

Mais il est permis, à partir de l'étude de ces 18 circonscriptions, de se demander dans quelle mesure cette procédure aurait pu être l'un des facteurs d'échec de la gauche les 12 et 19 mars derniers.

L'attribution des sièges est-elle différente si les votes contestés ne sont pas pris en compte ?

Dans 4 de ces 18 circonscriptions, les candidats socialistes l'ont

Circonscriptions	*Communes*	*Elus*	*Différence de voix entre candidats*	*V co (1)*
Haute-Garonne (1re)	Toulouse (Nord)	PS	1 256	4
Haute-Garonne (2e)	Toulouse (Centre)	PS	1 608	3
Calvados (1re)	Caen	PS	2 087	
Saône-et-Loire (3e)	Le Creusot	PS	4 082	3
Paris (16e)	Paris (14e)	Maj.	57	2
Hérault (1re)	Montpellier	Maj.	618	1 1
Dordogne (1re)	Périgueux	Maj.	530	2
Finistère (2e)	Brest	Maj.	675	3
Indre-et-Loire (2e)	Tours	Maj.	787	1
Pyrénées-Or. (1re)	Perpignan	Maj. (2)	2 218	1 3
Aube (2e)	Troyes	Maj.	2 818	4
Seine-et-Marne (3e)	Meaux	Maj.	2 812	4
Alpes-Maritimes (1re)	Nice (1er, 2e, 3e)	Maj.	3 842	5
Alpes-Maritimes (2e)	Nice (4e, 5e)	Maj.	10 583	1 4
Bouches-du-Rhône (1re)	Marseille (1er, 6e)	Maj.	5 082	7
Bouches-du-Rhône (2e)	Marseille (7e, 8e, 9e)	Maj.	6 147	8
Hauts-de-Seine (9e)	Meudon	Maj.	7 509	3
Gironde (1re)	Bordeaux (1er)	Maj.	7 567	2

(1) Etant donné les petites différences entre les informations recueillies à ce sujet.
(2) Le maire de Perpignan, candidat heureux du PS en 1973, a été élu sous un sigle

emporté. La non-prise en compte de voix qui leur sont défavorables augmente leur avance sur la majorité.

La majorité a emporté 14 de ces circonscriptions.

Mais dans la 1re circonscription de l'Hérault, à Montpellier, et dans la 16e circonscription de Paris, le 14e arr., l'avance du candidat majoritaire est inférieure au nombre de votes contestés.

Ces deux sièges auraient dû revenir à l'opposition.

Enfin, dans les autres circonscriptions où la majorité est en tête, la mise à l'écart des votes contestés restreint sérieusement l'avance de la majorité, sans changer le résultat.

Deux sièges, sur les 491 que compte l'Assemblée, c'est peu, mais c'est beaucoup si l'on songe qu'en 1967 le Gouvernement y disposait d'une voix de majorité.

Existe-t-il une distorsion statistique entre les résultats des circonscriptions en cause et ceux des circonscriptions du même département ?

Il s'agit de comparer la progression de la gauche entre 1973 et 1978, au premier tour (la comparaison entre les résultats du second tour pouvant être faussée par le changement de la représentation partisane).

A Paris le recul de la gauche est lié au mouvement général de recul du Parti communiste.

Dans les 12 départements comprenant d'autres circonscriptions urbaines (c'est-à-dire incluant une ou plusieurs communes de plus de 30 000 habitants), il n'y a pas de distorsion générale entre la variation de la gauche dans les circonscriptions en cause et les autres circonscriptions urbaines (excepté le cas particulier de Perpignan).

Par contre dans les 9 départements comprenant des circonscriptions rurales (où aucune commune ne dépasse 30 000 habitants), la gauche progresse beaucoup plus dans celles-ci que dans les circonscriptions urbaines.

De prime abord l'explication pourrait être la moins grande implantation de la gauche dans les zones rurales. Mais si cela vaut pour l'Ouest notamment, l'explication ne tient pas pour le Midi. Aussi faut-il rechercher d'autres facteurs, par exemple les dissensions internes des municipalités de gauche. Eventuellement l'inscription de Français de l'étranger a pu accentuer cette différence. Mais la forte participation et le caractère récent du système ont limité son impact.

Que se passera-t-il aux élections cantonales où la participation traditionnellement faible transforme les 2 % d'inscrits en 4 ou 5 % d'exprimés si un rassemblement de Français de l'étranger mobilise les électeurs favorables à la majorité ?